



Prangins, le 23 juin 2017

CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du vendredi 23 juin 2017

Sous la présidence de M. Robert Bernet, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 18h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2017
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) **Préavis no 14/17**
Rapport de gestion 2016
- 7) **Préavis no 15/17**
Comptes 2016
- 8) Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jacques Auberson sur le stationnement sur les parcelles 331/332/333
- 9) Election du Président du Conseil communal
- 10) Election du Vice-Président du Conseil communal
- 11) Election de deux scrutateurs
- 12) Election de deux scrutateurs-suppléants
- 13) Election des membres de la Commission de Gestion
- 14) Election des membres de la Commission des Finances
- 15) Election d'un conseiller au CI du CR
- 16) Election d'un suppléant au CI du CR
- 17) Annonce des préavis à venir
- 18) Propositions individuelles et divers
- 19) Le mot du Syndic
- 20) Allocution de M. Robert Bernet, Président du Conseil communal
- 21) Contre-appel et paiement des jetons de présence

- Le PRESIDENT salue le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, le public et souhaite à tous la bienvenue pour cette dernière séance de l'année civique.

1/ Appel

Avec 42 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 41 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Hélène Dormond-Schlumpf, Bettina Venezia, Giovanna Bachmann, Anne-Marie Baillifard ainsi que MM. Michel Augsburgger, Hervé Durgnat, Daniel Friedli, Karim Kellou, Vanni Vogel et Marc Baumgartner.

MM. Reynald Pasche, Stefano Rosselet et Alain-Valéry Poitry en intègrent l'assemblée tardivement, ce qui porte le nombre de conseillers à 45 (délibération portant sur 44 voix).

2/ Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2017

A la page 86, M. Binz regrette que le nombre de conseillers ayant soutenu la motion de M. Buccioli n'ait pas été indiqué pour montrer le soutien important concernant celle-ci.

M. Auberson, à la page 84, souhaite rectifier la phrase « A l'unanimité, le Conseil de l'urbanisme a décidé... » par « **A l'unanimité, la commission du Conseil de l'urbanisme a décidé...** ». Il demande également de modifier la phrase « **Cette décision, à l'unanimité, a également été prise au sein de la commission.** » qui fait redondance avec la phrase précédente.

M. Diakoff souhaite, dans son intervention, que les différents paragraphes soient différenciés comme suit :

3. Bâtiments
4. Sociétés locales
5. Nouveaux locaux
6. EMS

Mme Christin souhaite préciser que le vote de la motion a pour but **l'envoi de cette motion à une commission chargée de la préavisier pour un envoi potentiel à la Municipalité.**

M. Schnider souhaite préciser, concernant son intervention au point 12, que le **trottoir** du chemin du Clos était entravé par les haies non-taillées.

M. Buccioli souhaite préciser 2 acronymes concernant son rapport en tant que délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional. A la page 80, 3^{ème} paragraphe, il s'agit du « **programme de législature du CODIR a été présenté...** ».

A la même page, 4^{ème} paragraphe, il s'agit de « **La seconde partie de séance du DISREN...** ».

M. Bryand demande, à la page 80, concernant les ressources humaines, les modifications suivantes :

« Un poste à 100% à la voirie et aux espaces verts est à pourvoir. »

« Mme Tschopp a cédé le service des locations des salles au service de l'architecture et des bâtiments à Mme Massot, ce qui correspond à un temps d'occupation de 20%. Mme Tschopp conserve tout ce qui a trait à l'énergie, aux subventions, au port et à l'environnement. Elle travaille toujours à 50%. »

Concernant l'intervention de Mme Durnat-Lévi et la réponse de M. Buccioli, M. Bryand indique que l'information allouant une troisième voix comme délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional a été transmise avant le conseil du 17 mai au Bureau du Conseil.

Mme Durnat-Lévi demande la formulation suivante dans la phrase :
« La Municipalité propose donc :

- De mettre en place les mesures,
- De soumettre au Conseil un règlement à une date ultérieure. »

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2017 est accepté par 41 oui et 1 abstention.

4/ Communications du Bureau du Conseil

1. La participation aux votations fédérales du 20 mai pour la commune Prangins s'est élevée à 49.1%. Le sujet sur la Loi sur l'énergie a été approuvé à 74.9%.
2. La participation aux élections cantonales a été de 39.8% pour le Conseil d'Etat.
3. Le Président lit la lettre de démission de M. Gérald Müller, démissionnaire au 30 juin 2017.

5/ Communications de la Municipalité

M. Igor Diakoff

1. Fondation de la Petite Enfance

M. Diakoff donne réponse à M. Vogel concernant la Fondation de la Petite Enfance et les frais engagés. Il précise qu'une procédure nécessitant des frais d'avocats a été engagée avant le 1^{er} juillet 2016. Cette procédure a été déclenchée par le Conseil de Fondation comme les statuts le lui permettaient. Cette dépense, légitime, correspond à un montant inférieur à CHF 15'000.-. La Municipalité ne souhaite donc pas entrer en matière sur le bien-fondé de cette démarche.

Il a été convenu, au sein du Conseil de Fondation, d'élargir la transparence avec la Municipalité. Le Conseil de Fondation continue de jouer son rôle d'organisme faitier de l'entité. Les comptes de la Fondation ont été approuvés. M. Diakoff précise

que la Commune de Prangins n'a payé aucune facture concernant l'UAPE. Concernant la procédure de paiement avec le nouveau Conseil de Fondation, celle-ci se déroule comme suit :

Deux personnes peuvent saisir ces factures, à savoir Mmes Orzan et Widmer et trois personnes peuvent les valider, à savoir Mmes Rigby et Durnat-Lévi et M. Diakoff.

2. Bâtiments

Une rencontre avec un représentant d'un groupe de parents d'élèves a eu lieu avec Mme Durnat-Lévi, M. Guyot et M. Giovannini pour des questions de surveillance d'élèves à la nouvelle école des Morettes. La configuration des lieux rend effectivement complexe la surveillance des élèves. Des solutions sont en cours de réflexion.

Des incivilités se perpétuent sur le territoire communal. Des déprédations ont eu lieu il y a une dizaine de jours. Un feu a été bouté sur la piste d'athlétisme située derrière la salle des Morettes. La question des caméras est de nouveau posée. Les parents d'élèves n'y sont pas favorables pour une question de vie privée. Une surveillance humaine plus fréquente est envisagée via la police ou une société privée de surveillance.

3. Informatique

Le remplacement des ordinateurs est en cours ainsi que la politique de sécurité qui devrait être mise en place d'ici 2 mois.

4. Culture

- Le vingtième anniversaire du Château de Prangins sera préparé en lien avec la Fête du village. Cette organisation est très complexe de par l'affluence attendue, environ 7'000 personnes.

- Le samedi 24 juin, un spectacle au Château de Prangins proposé par le théâtre de Carouge aura lieu à 19h30. Quelques places sont encore disponibles. Les personnes intéressées peuvent se présenter directement au Château dès 19h.

5. Sociétés locales

La société de Tir de Duillier-Prangins s'est rendue à Reconvilier, dans le canton de Berne. Deux de ses membres ont obtenu une maîtrise. Une médaille a été remise à chaque participant.

Mme Dominique-Ella Christin

1. Bâtiments communaux

- Dans le nouveau bâtiment du site scolaire de La Combe qui abritera la nouvelle cantine, une grande salle d'accueil parascolaire ainsi que la bibliothèque dans le bâtiment de l'Ancienne Administration, il a été constaté que trois personnes s'y sont introduites à plusieurs reprises et y ont commis des déprédations notamment sur les chemins de câble en toiture. Les

assurances prendront en charge le coût des réparations. Les adolescents ont pu être appréhendés par la police lors de leur troisième « visite ». Malgré les dégâts, l'utilisation de ces bâtiments devrait être maintenue pour la date prévue.

- L'agencement et le mobilier prévus dans le préavis de demande de crédit de transformation en 2015 pour l'Ancienne Administration contenait l'ensemble de l'aménagement de la bibliothèque scolaire ainsi que des armoires encastrées dans les bureaux ; il ne contenait pas les tables, chaises et autres petits matériels pour les bureaux des PPLS. En effet, il avait été projeté en 2015 que cet achat de mobilier serait inscrit dans le budget communal sous « instruction publique, enseignement primaire. » L'information, suite au changement de législature, n'a pas été communiquée pour l'inscrire dans le budget 2017 des écoles ce dont Mme Christin est partiellement responsable.

2. Urbanisme et police des constructions

Comme détaillé lors de la séance du 17 mai 2017, un des projets d'agglomération inscrit dans les planifications communales, régionales et cantonales concerne la Route de Distribution Urbaine (RDU), qui concerne les communes d'Eysins, Nyon et Prangins. Ce développement s'inscrit en partie sur des terrains qui appartiennent à la Confédération exploités par le centre d'Agroscope de Changins. Afin de maintenir l'Agroscope dans la région, qui est un souhait important de plusieurs acteurs de la région et de plusieurs communes, la Société foncière de la région yonnaise (SOFREN) a pour mission de trouver avec la Confédération et le Canton de Vaud un accord général pour une relocalisation des activités de l'Agroscope. La parcelle Grand Bois, qui appartient à Prangins et qui est louée à des agriculteurs de Prangins, constitue une des parcelles envisagées pour la relocalisation partielle d'Agroscope. La Municipalité a reçu, en mai, un point de situation de la part de la SOFREN qui confirmait que celle-ci avait des terrains de substitution de surface et de qualité égale dans un rayon géographique acceptable qui seraient proposées aux agriculteurs pranginois. Au vu de cet engagement ferme et nouveau, la Municipalité a informé la SOFREN qu'elle souhaitait que celle-ci mette directement à disposition de l'Agroscope ces terrains de substitution. Ainsi l'ensemble de l'opération serait plus simple et permettrait à la Commune de Prangins de continuer à mettre à disposition des agriculteurs pranginois la parcelle n°37.

3. Environnement

- Un premier râtelier permettant d'accueillir des paddle-board, des canoës-kayaks et éventuellement des planches à voile a été mis en place au port des Abériaux. La location pour les pranginois sera possible dès le 1^{er} juillet. Une information détaillée et des formulaires d'inscription seront disponibles sur le site de la Commune.

- A la question de M. Olivier Binz sur la valorisation des plantes aquatiques en rapport avec une entreprise qui a comme projet de transformer ces déchets en pellet, Mme Christin répond que la Municipalité, intéressée par cette technologie, a demandé

une analyse à un bureau spécialisé en environnement. Malheureusement cette technologie n'est pas viable en l'état actuel pour un port de la taille de celui de Prangins.

- En réponse à M. Pierce Lohman sur le placement de bornes électriques dans les parkings pour la recharge de véhicules électriques, Mme Christin informe celui-ci que cette possibilité est à l'étude en collaboration avec M. Denys Chevalier, responsable de la mobilité.

Mme Alice Durnat-Lévi

1. Police

En réponse à une question et proposition posées dans le rapport de la Commission de Gestion concernant les horaires du poste de police de Prangins, Mme Durnat-Lévi précise qu'actuellement, un îlotier est présent au poste de police, en principe le matin. Cet îlotier est également régulièrement sur le terrain comme il le lui est demandé. Dans le cas où des citoyens souhaiteraient déposer plainte ou poser une question, un numéro de téléphone est affiché sur la porte pour contacter cette personne lors de son absence. Cette situation ayant été jugée peu satisfaisante, il a donc été proposé de mettre en place des horaires d'ouvertures fixes. A partir du lundi 26 juin, une permanence sera assurée le lundi, de 10h à 12h, et le jeudi de 16h à 18h. En dehors de ces horaires, la présence de ces îlotiers au bureau est également possible.

M. Denys Chevalier

1. Déchetterie

En date du jeudi 22 juin, un contrôle de macarons a été effectué. 115 personnes ont été contrôlées. Parmi elles, 18 avaient oublié leurs macarons. Aucune personne contrôlée n'était étrangère à la Commune. Ceci étant, il est possible, lorsqu'il n'y a pas de contrôle, que des personnes ne résidant pas sur Prangins puissent venir y déposer leurs déchets.

2. En réponse aux questions des conseillers posées lors du Conseil communal du 17 mai 2017 :

- A la question de M. Jacques Auberson sur la rénovation du sentier des Morettes : *« Un devis a été demandé à l'entreprise Scrasa à Genève. La rénovation de ce sentier ne sera que « sommaire » dû à la complexité de la situation, notamment la présence des racines d'arbres et le manque d'espace pour faire intervenir les machines adéquates ».*

- A la question de M. Serge Juzgado pour l'installation d'une barrière de sécurité pour les enfants au port des Abériaux : *« Un devis sera prochainement demandé aux entreprises de la commune. Vu la distance de cette barrière éventuelle, il est possible que celle-ci fasse l'objet d'un préavis municipal afin de garantir, d'une part, l'esthétisme de cette barrière et son*

fonctionnement d'autre part. Il est possible que l'installation de cette barrière ait un coût élevé ».

- A la question de M. Claude Favre sur la vitesse dans les quartiers de la Route de Bénex, des Jaquines, de la Chenalette et de Sous-le-Bois : *« Une présentation de M. Jaegger, de l'entreprise Team+, aura lieu le mercredi 20 septembre sur la « Planification de zones à vitesse modérée » ».*

- A la question de MM. Peter Dorenbos et Walter Hediger sur la taille des arbres : *« Des photos ont été prises et adressées à deux régies pour leur rappeler le respect des règles de taille, notamment sur la Route de la Bossière. Les frais, en cas de non-respect, seront facturés aux propriétaires. M. Chevalier précise que l'application de cette procédure n'est plus du ressort de la police ».*

La Municipalité a demandé aux Transports Publics Nyonnais (TPN) d'établir des propositions avec différentes variantes d'horaire. Une rencontre avec M. Favre, spécialiste des TPN, a eu lieu. Une proposition de leur part devrait être faite pour la semaine du 26 juin pour connaître le coût de cette opération. Cette rencontre n'empêche pas la Municipalité de continuer le travail en parallèle avec Nyon concernant la ligne 805 où le 40% des voyageurs de cette ligne descendent au Chemin de la Redoute.

M. le Syndic

1. La Poste

La Municipalité a reçu un courrier circulaire adressé à toutes les communes vaudoises quant à l'avenir des offices de poste. Ce courrier contient la liste des offices susceptibles d'être maintenus ou fermés ainsi que ceux qui seraient examinés. L'office de Prangins fait partie de cette dernière catégorie. La Municipalité a donc adressé un courrier à la direction de la Poste à Berne pour s'opposer fermement à la fermeture éventuelle de l'office de Prangins. Ce courrier cite un courrier du Conseil d'Etat, adressé à la direction de La Poste et signé par M. Philippe Leuba, *« qui ne cautionnera aucune fermeture d'agence qui n'aurait pas reçu l'assentiment des autorités locales concernées.»* Ce courrier s'appuie notamment sur les arguments développés par le Conseil d'Etat. La Municipalité est dans l'attente d'une prise de contact de la part de la direction de La Poste.

2. Ressources humaines

- M. Thierry Baudet a été engagé comme remplaçant de M. Macheret qui a pris ses fonctions à 50% à la STEP et à 50% à la Voirie et anciennement adjoint à M. Dupuis. M. Baudet prendra ses fonctions en date du 3 juillet 2017.

- Un dépassement prévisible sur le compte 510.31.12, concernant l'acquisition de bureaux et d'équipement pour les nouvelles

salles PPLS du bâtiment de l'Ancienne Administration pour un montant de CHF 5'000 à CHF 10'000.-, est possible. Ces acquisitions n'avaient pas été budgétées et n'avaient pas été englobées dans le préavis concerné.

- L'édition du mois de juin Prangins Info sera disponible incessamment sous peu. Il y sera inséré le programme de législature détaillé, en vue d'informer la population pranginoise des objectifs et actions qui seront menés.

Mme Dominique-Ella Christin quitte la fonction de Vice-syndic au 30 juin 2017 et sera remplacée par M. Denys Chevalier au 1^{er} juillet.

**6/ Préavis no 14/17
Rapport de gestion 2016**

Le PRESIDENT appelle M. Jean-Marc Bettems, Président de la commission de gestion, pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Hugo Schüpbach, Huissier, distribue, à la demande de M. le Syndic, le document « Commentaires de la Municipalité sur le rapport de la commission de gestion préavis 14/17 ». (Cf. annexe)

M. Jean-Marc Bettems souhaite apporter une correction à la page 10 du rapport de la Commission de Gestion. Dans la phrase : « *La CG s'inquiète... va débiter prochainement.* », M. Bettems souhaite remplacer 2016 par 2017.

M. Jean-Marc Bettems lit les conclusions du rapport de la Commission de Gestion.

Il fait part d'une remarque de la part de Mme Christin qui pourrait être reprise dans le rapport et également d'une réunion qui a eu lieu avec la Commission des Finances lors de la semaine précédente pour établir une synthèse des deux rapports.

M. le Syndic s'excuse de fournir le document distribué aussi tardivement. Ce document a été rédigé, d'une part, pour remercier la COGEST pour son travail et, d'autre part, pour apporter des précisions quant à quelques « *inexactitudes* » ou propos des conseillers municipaux pouvant avoir été mal interprétés. Ces précisions portent sur des points factuels que la Municipalité a tenu à compléter, ceci par souci de clarté, étant donné que tous les rapports sont mis à disposition de la population sur le site de la Commune de Prangins.

M. Gilles Mauroux demande une suspension de séance afin de pouvoir lire le document distribué par la Municipalité. La séance est suspendue à 18h53.

La séance reprend à 19h00.

Le PRESIDENT ouvre la discussion.

La COGEST a pris connaissance de ces modifications et demande à revenir devant le Conseil au mois de septembre concernant ces modifications.

Mme Ursula André intervient en tant que doyenne et ancienne représentante de la Société civile au Conseil de Fondation de la Petite Enfance. Elle souhaite apporter deux corrections.

Tout d'abord, à la page 1 du rapport de la COGEST : la création de la Fondation date de 2009 et non 2011. En 2011, les statuts ont dû être modifiés une première fois, car le Syndic ne pouvait pas faire partie du Conseil.

En Page 2, au paragraphe « Situation au 31 décembre 2016 ».

Mme André n'est pas d'accord avec la formulation des phrases « *La progression vers l'autonomie... par les autorités communales.* » et « *Avec l'intention de renforcer... des autorités communales dans la Fondation.* » Mme André précise que « *l'intention de l'ex-conseil de Fondation était de se mettre au diapason de la majorité des autres Fondations, c'est-à-dire en y apportant le moins de personnalités politiques, et ce, sur les conseils de la SwissFoundations et de M. Favre, directeur de l'ASSO (Autorité de Surveillance LPP et des fondations de la Suisse occidentale). Pour être « dans les normes », plusieurs membres ont suivi des séminaires à l'invitation même de SwissFoundations.* »

Mme André demande donc au Conseil de prendre acte de la bonne foi de l'ensemble de l'ex-Conseil de Fondation quant à certains doutes émis lors de précédents conseils, bonne foi attestée par le nouveau Conseil de Fondation et la Municipalité à travers ce rapport.

M. Jacques Auberson souhaiterait savoir, comme indiqué en page 27 du rapport de gestion de la Municipalité, s'il est possible d'obtenir un accès à « *la liste des 701 préavis municipaux de 1977 à la fin 2016 disponibles en fichier Access ou Excel.* »

M. André Fischer souhaiterait que les articles 103, 107 et 108 du Règlement du Conseil soient respectés concernant les remarques de la Municipalité, à savoir que les remarques présentées ce soir soient mises à disposition des conseillers dix jours avant la délibération.

M. Fischer fait remarquer qu'aucun cahier des charges n'a été établi concernant le secrétaire municipal.

Il souhaite également poser deux questions :

1. Concernant les travaux publics, pourquoi la somme disponible pour l'assainissement des canalisations n'est utilisée qu'à hauteur de la moitié et non la totalité de cette somme, sachant que la mesure des eaux claires dans le quartier de la Tuilière s'effectue à 3 heures du matin ce qui perturbe le fonctionnement de la STEP et diminue son rendement ?
2. Concernant l'utilisation du domaine public et privé, ne faudrait-il pas facturer l'utilisation du domaine communal par des tiers comme cela est le cas à Nyon ?

M. Gilles Mauroux abonde dans les propos de M. Fischer. Un nouveau règlement de terrain a été demandé mais n'est toujours pas disponible. Il demande également au Conseil de ne pas prendre en compte le document distribué ce soir par la Municipalité pour l'acceptation du rapport de la COGEST comme l'a indiqué M. Fischer

en citant précédemment l'article 108 du Règlement du Conseil communal.

M. Peter Dorenbos aimerait savoir comment est-il possible d'effectuer 3% de nuitées en plus entre 2015 et 2016 et d'observer un déficit d'encaissement de 7.6% de taxes de séjour sur la même période?

M. Bryand répond que les taxes de séjour encaissées en 2016 sont reversées en 2017. Ceci explique ce décalage dans les comptes.

M. Jacques Auberson se félicite de la tendance négative concernant les vols sur les propriétés privées, page 93 du rapport de la Municipalité. Il pense que cette tendance à la baisse est due notamment à l'augmentation des patrouilles de police et encourage la Municipalité à continuer dans ce sens, à savoir un renforcement de ces patrouilles.

M. Walter Hediger fait remarquer que la comparaison des déchets n'est pas juste puisque depuis 2016, la déchetterie est intercommunale mais que la population indiquée dans le tableau ne correspond qu'à la population de Prangins.

M. Chevalier reviendra ultérieurement concernant cette donnée pour fournir la donnée exacte.

Mme Vulliemin fait remarquer une erreur à la page 68, chapitre 10.5.2 « Eclairage public », 4^{ème} paragraphe : « *la remise à neuf de l'éclairage et aménagement d'un trottoir, création d'une place de dépose à la route de la Bossière* » n'est pas juste, cela ayant été refusé par le Conseil communal au printemps dernier.

M. Yvan Buccioli souhaite faire une remarque et une intervention concernant l'aménagement du territoire. Il cite, en page 54, « *Il y a ensuite la dimension régionale avec un instrument de planification à portée légale : le Plan directeur régional du district de Nyon... et couvre la législature.* ». Il précise que cet instrument de planification au niveau régional a une portée contraignante non légale pour les Autorités ; au point de vue légal, c'est le plan d'affectation qui s'applique. M. Buccioli remarque que des informations divergent entre le rapport de gestion 2016 et le rapport de la COGEST à propos de deux projets, à savoir :

1. Révision du PPA « Au Clos »
2. Nouvelle planification secteur « Entre-Deux-Chemins »

M. Buccioli se réjouit de l'annonce faite précédemment par Mme la Municipale Dominique-Ella Christin concernant la délivrance du permis de construire pour le projet « Au Clos ». Concernant le projet « Entre-Deux-Chemins », le rapport de la COGEST fait état « *d'un gel de celui-ci et qu'un paradigme important est venu se greffer à l'ensemble du concept, puisque la Commune de Rolle est désormais incluse dans l'ensemble dit du « Grand Genève* ».

M. Buccioli est donc troublé que le projet « Au clos », bloqué par la 4^{ème} révision du Plan directeur cantonal obtienne un permis de construire et que le second projet « Entre-Deux-Chemins » lui soit

gelé. Sa question est : « Pourquoi les deux projets n'ont-ils pas obtenu tous les deux un permis de construire, les deux projets étant soumis à la même 4^{ème} révision du Plan directeur cantonal ? »

Mme Dominique-Ella Christin remercie M. Buccioli pour avoir mis en avant la complexité du sujet. Elle rappelle, concernant le projet « Entre-Deux-Chemins », qu'il y a eu un changement de paradigme car le périmètre de l'agglomération passait d'une notion de croissance illimitée à une croissance limitée et que l'agglomération comprenait les communes séparées en différents secteurs d'agglomération; à savoir un secteur autour de Rolle, un secteur autour de Nyon et un secteur autour de Coppet. Elle invite les conseillers à se référer au rapport de gestion 2016 de la Municipalité.

Concernant le PPA « Au Clos », il convient de différencier le PPA « Au Clos » et le PPA « Le Clos ». Le PPA « Le Clos » correspond aux huit immeubles, situés sous le Château de Prangins, et a obtenu un permis de construire. Un PPA « Au Clos » a été révisé et est actuellement stoppé de même que le PPA « Entre-Deux-Chemins » suite à la 4^{ème} révision du Plan directeur cantonal qui revoit la notion de croissance à l'intérieur et l'extérieur du périmètre des centres. Mme Christin rappelle également que le Plan directeur cantonal, 4^{ème} révision, vient d'être accepté par le Grand Conseil. Les projets « Entre-Deux-Chemins » et « Au Clos » vont donc pouvoir être remis à l'étude.

M. Peter Dorenbos propose, concernant « L'utilisation du domaine public pour travaux, Indemnisation en faveur de la commune », en page 8, que le règlement de tarification du domaine public, datant de 1989, soit mis à jour.

Mme Dominique-Ella Christin apporte une réponse à M. Fischer à propos des eaux usées de la STEP. Dans le rapport de gestion, la problématique est expliquée, page 48 & 49, via les charges hydrauliques qui surchargent la STEP et l'usage. Celle-ci est à sa capacité maximale. Des travaux sur des collecteurs, explicités en page 69, ont été effectués en 2016. Des courriers ont été adressés à des particuliers fin 2016 afin qu'ils procèdent aux contrôles et aux travaux qui leur incombent, travaux qui devraient avoir lieu dans le courant de l'année 2017. Une décision a été prise pour effectuer des travaux sur des collecteurs au bord du lac en 2017. Ces travaux doivent avoir lieu dans le cadre des Travaux Après Contrôle (TAC).

M. Blaise Cartier apporte une précision concernant le TAC. Cette dénomination correspond à deux travaux très différents :

1. *Travaux Assainissement canalisations*

C'est une autorisation de construire pour voir la conformité des canalisations par rapport aux eaux claires et aux eaux usées.

2. *Travaux Après Contrôle*

Ceux-ci ont pour but d'enlever les eaux parasites.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

M. Jean-Marc Bettems lit les conclusions du préavis.

Vote.

**Le préavis no 14/17
est accepté à l'unanimité**

M. le Syndic remercie le Conseil pour ce vote à l'unanimité. Les commentaires apportés avaient pour objectif de donner des précisions et dissiper tout malentendu.

**7/ Préavis no 15/17
Comptes 2016**

Le PRESIDENT appelle M. Jean-Marc Bettems, Président de la commission de gestion (COGEST), pour la lecture des conclusions de la COGEST.

La discussion est ouverte sur le rapport des comptes 2016.

M. le Syndic souhaite faire une remarque générale à la lecture du rapport de la Commission des Finances (COFIN).

Elle a compris que le résultat affiché excédentaire d'environ CHF 900'000.- est un résultat net après les dernières opérations comptables effectuées. A cela, il convient de préciser, d'une part, qu'une provision de CHF 1'000'000.- a été effectuée en vue de la réforme de la péréquation financière prévue en 2017. La RIE III ayant été refusée au niveau fédéral, elle subsiste malgré tout au niveau cantonal. La Municipalité a donc fait le choix de provisionner ce million de francs. D'autre part, des amortissements supplémentaires non-obligatoires ont été réalisés pour un montant de CHF 300'000.-. Sans ces dernières opérations comptables, l'excédent serait supérieur à CHF 2'000'000.-.

Selon la COFIN, « *L'analyse des revenus et des charges indiquent clairement que cette progression du résultat vient à 92% de la progression des revenus et seulement pour 8% de la réduction des charges.* » M. Bryand précise que, exceptées ces dernières opérations comptables effectuées, « ce ratio » pour évaluer l'évolution du résultat entre 2015 et 2016 serait dans ce cas d'environ 50% pour la progression des revenus et à 50% pour la réduction des charges.

La Municipalité a tenu compte des remarques faites sur la valorisation des titres, le prélèvement réserve ainsi que l'anticipation concernant les dépassements budget.

M. Yvan Buccioli souhaiterait, dans le but d'éclairer les conseillers sur le fonctionnement de la Commune, suggérer un axe d'analyse pour informer des dépenses du Conseil intercommunal du Conseil régional et du DISREN à venir.

M. Jean de Wolff de Moorsel répond à M. le Syndic, au nom de la Commission, que les choix faits par la Municipalité, ont été approuvés. Le propos de la COFIN est de se projeter vers l'avenir.

- Le **PRESIDENT**, passe en revue la partie 1 « Comptes et bilan »,

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GENERALE,
CHAPITRE 2 - FINANCES,
CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BATIMENTS,
CHAPITRE 4 - TRAVAUX,
CHAPITRE 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES,
CHAPITRE 6 - POLICE,
CHAPITRE 7 - SECURITE SOCIALE,

Aucune question ou remarque sur ces chapitres. Le Président poursuit la lecture des comptes 2016

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE,
CHARGES ET REVENUS PAR NATURE ET PAR DIRECTION, aucun commentaire.
BILAN, aucun commentaire.

Le **PRESIDENT** passe à la partie 2 « Commentaires », qui ne font état d'aucune remarque.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

M. Jean-Marc Bettens lit les conclusions du préavis.

Vote.

**Le préavis no 15/17
est accepté à l'unanimité**

M. le Syndic remercie le conseil pour cette confiance et cette unanimité. Il remercie également la COGEST et la COFIN pour leurs travaux.

8/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jacques Auberson sur le stationnement sur les parcelles 331/332/333

Mme Alice Durnat-Lévi remercie M. Auberson pour cette interpellation. La Municipalité est consciente de cette problématique et est en contact très régulier avec la société Glaxo Smith Kline (GSK).

Mme Durnat-Lévi lit les réponses de la Municipalité à l'interpellation de M. Auberson (Cf. annexe).

M. Auberson remercie la Municipalité pour avoir entrepris ces démarches. Il est satisfait de la réponse apportée.

9/ Election du Président du Conseil communal

M. Robert Bernet, président sortant, propose Mme Clotilde Vulliemin, vice-présidente, comme nouvelle présidente du Conseil. Le **PRESIDENT** demande si quelqu'un d'autre se porte candidat ou a une proposition à faire.

Cela n'étant pas le cas, **Mme Vulliemin est élue à la présidence du Conseil, par applaudissements**, le vote à bulletin secret n'étant pas demandé.

Mme Vulliemin accepte et remercie le Conseil communal pour la confiance qu'il lui témoigne.

10/ Election du Vice-Président du Conseil communal

Mme Dorothee Kaltenrieder, de l'Alternative Pranginoise, propose M. Daniel Bujard pour la Vice-Présidence.

Le PRESIDENT demande si quelqu'un d'autre se porte candidat ou a une proposition à faire.

Cela n'étant pas le cas, **M. Bujard est élu Vice-président du Conseil, par applaudissements**, le vote à bulletin secret n'étant pas demandé.

M. Bujard accepte et annonce quitter avec regret la COGEST.

11/ Election de deux scrutateurs

Le PRESIDENT propose M. Marc Baumgartner et Mme Hélène Dormond-Schlumpf comme scrutateurs.

Le Président demande si quelqu'un d'autre se porte candidat ou a une proposition à faire.

M. Baumgartner et Mme Dormond-Schlumpf sont élus scrutateurs, par applaudissements, le vote à bulletin secret n'étant pas demandé.

12/ Election de deux scrutateurs-suppléants

M. Jacques Auberson, de l'Alliance Pranginoise, propose Mme Anne-Lise Müller comme scrutatrice-suppléante.

Le PRESIDENT demande si quelqu'un d'autre se porte candidat ou a une proposition à faire.

Mme Anne-Lise Müller est élue, par applaudissements, le vote à bulletin secret n'étant pas demandé.

Mme Anne-Lise Müller accepte et remercie le Conseil pour la confiance témoignée.

13/ Election des membres de la Commission de Gestion

M. Bettems informe le conseil que tous les membres actuels de la COGEST se représentent.

M. Daniel Bujard, de l'Alternative Pranginoise, propose Mme Dorothee Kaltenrieder pour le remplacer.

Le PRESIDENT demande si quelqu'un d'autre se porte candidat ou a une proposition à faire.

Mme Dorothee Kaltenrieder ainsi que les membres de la COGEST sont élus, par applaudissements, le vote à bulletin secret n'étant pas demandé.

14/ Election des membres de la Commission des Finances

Le président de la COFIN, M. Jean de Wolff de Moorsel, fait part de la volonté de tous les membres de la COFIN de se représenter.

Le Président demande si quelqu'un d'autre se porte candidat ou a une proposition à faire.

La COFIN est réélue, par applaudissements, le vote à bulletin secret n'étant pas demandé.

15/ Election d'un conseiller au CI du CR

M. Daniel Bujard, de l'Alternative Pranginoise, propose M. Serge Juzgado comme délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional.

Le PRÉSIDENT demande si quelqu'un d'autre se porte candidat ou a une proposition à faire.

M. Juzgado est élu, par applaudissements, le vote à bulletin secret n'étant pas demandé.

M. Juzgado accepte.

16/ Election d'un suppléant au CI du CR

M. Daniel Bujard, de l'Alternative Pranginoise, propose Mme Anne-Marie Baillifard comme suppléante au Conseil intercommunal du Conseil régional.

Le PRÉSIDENT demande si quelqu'un d'autre se porte candidat ou a une proposition à faire.

Mme Baillifard est élue, par applaudissements, le vote à bulletin secret n'étant pas demandé.

17/ Annonce des préavis à venir

M. le Syndic annonce qu'en ajout des 6 préavis annoncés en séance du 17 mai 2017, le préavis sur le règlement du stationnement privilégié sera également présenté pour le second semestre.

18/ Propositions individuelles et divers

M. Daniel Bujard rappelle que l'Alternative Pranginoise, à travers son programme, avait proposé la création d'une maison des jeunes.

Mme Alice Durnat-Lévi précise qu'il n'y a pas de nouvelles constructions planifiées. Dans le cadre des constructions qui s'achèvent pour le complexe scolaire de la Combe, trois salles de classe au premier étage de la cantine scolaire seront disponibles dans un premier temps. Un appel à la population sera fait pour recevoir des propositions quant à l'utilisation de ces salles.

M. Yvan Buccioli souhaite déposer une interpellation auprès du Conseil. Il lit celle-ci (Cf. annexe).

Cette interpellation est soutenue par 33 conseillers.

M. Bucciol lit la résolution de l'interpellation.

M. Georges Bochud demande une précision concernant l'urbanisation vers l'intérieur.

M. Yvan Bucciol précise que l'urbanisation vers l'intérieur est un concept mis en place il y a quelques années par la Confédération pour mettre en application un régime restrictif de la Loi sur l'Aménagement du Territoire pour ne plus empiéter sur les surfaces agricoles et donc mieux diviser le terrain déjà urbanisé.

M. Blaise Cartier demande si l'on parle bien du PGA directement lié au Règlement sur les constructions.

M. Yvan Bucciol confirme.

M. le Syndic donnera réponse à cette interpellation lors du prochain conseil.

M. Alain-Valéry Poitry propose de commencer les séances par les déclarations du Conseil communal et de finir par les communications de la Municipalité.

M. Gilles Mauroux dépose une interpellation auprès du Conseil :
Etude sur le remplacement des luminaires sur le territoire communal.

M. Mauroux lit son interpellation. (Cf. annexe)
Cette interpellation est soutenue par 5 conseillers.

M. le Syndic répond que la demande d'étude proposée par M. Mauroux ne peut faire l'objet d'une interpellation.

M. Gilles Mauroux cite le paragraphe « **Voirie & Espaces verts (page 8)** » de la page 3 des commentaires de la Municipalité sur le rapport de la commission de gestion préavis 14/17. A ce titre, son interpellation demande l'établissement d'une offre concurrentielle pour le remplacement complet de l'infrastructure de l'éclairage public.

M. Peter Dorenbos rappelle tout d'abord la tenue de la fête du club nautique le 1^{er} juillet au port des Abériaux.

Il demande ensuite des précisions concernant les travaux qui ont lieu au Chemin de la Chenalette, débutés le 24 avril pour une durée approximative de deux semaines, et qui ne sont pas finis à ce jour. Il constate qu'aucune mise à jour de communication n'a été faite auprès de la population de Prangins ou auprès des services d'urgences. Il souhaite savoir quelles sont les difficultés auxquelles les responsables des travaux doivent faire face et s'il est planifié de facturer l'utilisation du domaine public pour des travaux privés.

M. Denys Chevalier répond que les problèmes se situent au niveau de poches d'eau découvertes, ce qui ralentit les travaux. M. Chevalier va prendre renseignement auprès des entreprises du chantier.

M. Peter Dorenbos rappelle que ces problèmes d'eau étaient connus

du fait des travaux effectués pour réaliser le passage sous voie qui se situe dans la même zone en 1982. Il demande confirmation à M. Chevalier que les services d'urgence soient informés au plus tôt de l'existence de ces travaux et que les tarifs concernant les travaux privés sur domaine public seront bien appliqués.

M. Denys Chevalier reconnaît que les propriétaires concernés auraient dû informer la Municipalité de l'extension de la durée des travaux.

M. Claude Favre, concernant ces travaux, a constaté qu'aucun ouvrier n'était présent sur place pour faire le nécessaire. Les travaux ne peuvent donc pas avancer.

M. Blaise Cartier propose, comme solution provisoire, d'installer des plaques de métal sur une partie des travaux pour permettre le passage de véhicule.

M. Gilles Mauroux propose à M. Juzgado de déposer à travers une interpellation, un postulat ou une motion sa demande concernant l'installation d'une barrière de sécurité.

M. Arnaud Durand souhaite apporter une précision quant à des articles de presse à propos de la mise en vente de son domicile. Ceci n'est plus le cas, M. Durand reste donc conseiller de la Commune de Prangins. Il informera le Conseil en temps voulu sur d'éventuels changements sur sa situation.

M. Serge Juzgado rappelle, concernant sa demande, qu'il s'agissait de la sécurité des enfants. A propos de l'intervention de M. Chevalier en début de séance et d'un éventuel coût élevé pour la pose d'une barrière de sécurité, il a déjà reçu un devis de la part d'une entreprise de la commune. Le coût pour une barrière serait de moins de CHF 5'000.-.

M. Jacques Auberson souhaiterait que parmi les préavis annoncés, si certains sont déjà prêts, qu'ils soient transmis au plus tôt au Bureau du Conseil afin que les commissions soient désignées et leur permettre ainsi de commencer leur travail.

M. André Fischer rappelle, en rapport avec l'interpellation de M. Buccioli, que des calculs avaient déjà été effectués par M. Marchand lorsque Mme Baud était conseillère municipale sur la planification des bâtiments entre autre. Il souhaiterait que ces calculs et études déjà effectués soient utilisés afin de faire des économies.

Mme Anne-Lise Müller informe le Conseil, en tant que Présidente de la société de développement de Prangins, qu'aura lieu le 30 juin au Château de Prangins dès 17h, une fête pour célébrer les 100 ans de cette société. Mme Müller souhaite attirer l'attention du Conseil sur la plage de Promenthoux, dont la société de développement a la gestion, et sur le problème de douches et d'une mosaïque qui se dégrade fortement.

M. Claude Perret profite de l'intervention de Mme Müller pour interpeller la Municipalité et comprendre quel peut être ce problème qui empêche la réparation de cette douche.

M. Denys Chevalier répond qu'il a eu confirmation de la réparation de cette douche ce jour à 11h45. Concernant la mosaïque, le problème est plus complexe du fait de la saison estivale débutée.

Mme Anne-Lise Müller rappelle que cette plage est fortement appréciée et est une carte de visite pour la Commune. Elle insiste pour que les problèmes de sanitaire et de douche soient réglés dans les plus brefs délais.

19/ Le mot du Syndic

« Ce mot » intervient au terme de la première année de cette nouvelle législature, première année qualifiée de transition, permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions :
En premier lieu, Albert Einstein aurait dit cela mieux que moi, j'ai le sentiment que le temps s'est accéléré au cours de cette première année et cette accélération est liée au fait que, en ce qui concerne la Municipalité, la pause estivale n'a pas vraiment eu lieu puisque nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres, de réorganiser quatre directions sur cinq et d'assurer la reprise et le suivi des dossiers en suspens. Nous avons aussi réfléchi assez vite au programme de législature et planché sur le budget 2017, tout ça dans un temps relativement court. L'entrée en service a été dense et je tiens à remercier mes collègues de la Municipalité qui se sont mis rapidement en train, même si je l'avoue, j'avais sous-estimé le temps nécessaire à cette transition entre deux législatures; ce d'autant plus, vous l'aurez remarqué, que certains membres du collège, en guise de cadeau de bienvenue, ont hérité de dossiers pas forcément ultra simple.

La deuxième observation concerne votre Conseil avec la découverte d'un système plus politique, issu d'élections selon le système proportionnel. Un système politique certes encore modéré mais qui devrait petit à petit se mettre en place et selon moi générer des débats de fond contradictoires certainement intéressants. Nous en avons déjà eu des exemples. Et si je peux émettre un vœu, pensant par ailleurs que ce n'est pas une spécialité pranginoise, il serait souhaitable de faire en sorte que ces débats soient proportionnels dans leur durée à leur impact sociétal ou financier pour notre commune. Nous sommes encore souvent dans un système inversement proportionnel à l'investissement demandé.

J'aimerais encore vous dire le plaisir de voir de nouvelles têtes et me semble-t-il un rajeunissement de l'organe législatif, à moins que ce ne soit moi qui vieillisse, tant il est important que la jeune génération s'intéresse au développement de notre village car ils en seront très vite les principaux bénéficiaires. Enfin au moment de prendre congé de votre Président, il m'appartient d'une part de féliciter et de me réjouir de voir arriver une femme à la présidence du Conseil et de féliciter Madame Vulliemin comme Présidente et de vous souhaiter énormément de satisfaction dans cette fonction éminemment importante et de m'adresser par ailleurs au Président sortant.

Comment qualifier la présidence de Robert Bernet ? Difficile et simple à la fois dans la mesure où selon moi, ces années de présidence n'ont pas été un rôle de composition pour lui, mise à part peut-être pour le port de la cravate, mais j'ai écrit mon

texte avant ce soir et je pense qu'il a fait un effort particulier. Mais en fait il a tout naturellement fait du Robert Bernet, et il convient de prendre cela pour un compliment. Sa présidence a été à l'image de sa personnalité, empreinte de sérieux et d'application lorsqu'il le fallait, de disponibilité, mais aussi d'humanisme, de bon sens et de gentillesse, démontrant au passage que l'on peut faire de la politique en mettant le respect au centre de son comportement et j'ajoute que cette attitude facilite et a facilité grandement les relations entre l'exécutif et le législatif. Merci Robert pour ces années de bonne et franche collaboration et avec le plaisir de te retrouver face à nous, peut-être un peu moins stressé mais toujours motivé, passionné pour les affaires de la Commune.

20/ Allocution de M. Robert Bernet, président du Conseil communal

Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Monsieur le secrétaire municipal,

J'aimerais commencer par dire merci à tous les acteurs de ce Conseil, ainsi qu'à tous les Municipaux et leurs collaborateurs qui œuvrent pour la Commune de Prangins, pour le temps consacré, et parfois non des moindres, à notre commune.

Un grand merci également à tous mes collègues du Bureau qui m'ont très bien épaulé tout au long de cette année, sans oublier M. Hugo Schüpbach, notre huissier.

Comme vous le savez, ces deux années passées au perchoir de notre assemblée ont été riches en votations et élections, puisqu'après les élections fédérales et les élections communales, il y a encore eu cette année les élections cantonales. Pour cela, je tiens à remercier spécialement M. Frédy Mühlethaler qui nous a été d'un grand secours au niveau informatique ainsi que toutes les conseillères et conseillers qui sont venus en nombre nous donner au Bureau et à moi-même un grand coup de main pour les différents dépouillements.

J'ai également, lors de ces deux ans, appris beaucoup de choses à travers les motions, postulats et autres interpellations, ainsi qu'avec les amendements, sous-amendements que vous m'avez soumis et autres questions hors du Conseil, ce qui m'obligeait souvent à relire notre règlement du Conseil communal et également d'avoir recours aussi au Préfet pour certaines questions.

Je remercie également les différentes commissions permanentes et ad hoc pour le travail fourni lors des différents préavis émis par la Municipalité et d'avoir bien respecté les délais, ainsi que les trois présidents de groupe qui jouent maintenant, je le pense, un rôle important en transmettant au Bureau le nom des personnes pour former ces différentes commissions.

De plus, de par mon rôle de Président, j'ai pu apprécier d'être invité à plusieurs rencontres très sympathiques, que ce soit avec les aînés pour le repas traditionnel ou encore avec les nouveaux habitants plus jeunes. De plus, j'ai même eu la chance d'être

invité avec les autres présidents de conseil communal par le président du Grand Conseil qui nous a fait découvrir le nouveau bâtiment au Château à Lausanne.

Après ces paroles, est venu pour moi le moment de souhaiter à Clotilde qui va me remplacer ici plein de bonnes choses et d'avoir le même plaisir que j'ai eu à présider ces séances de conseil communal.

Arrivant au dernier point de la soirée, avec le contre-appel et le paiement des jetons de présence, je vous informe que nous allons nous retrouver pour l'apéritif et le repas au restaurant La Barcarolle où nous sommes attendus.

Je vous remercie pour votre soutien ainsi que pour votre attention.

21/ Contre-appel et paiement des jetons de présences

La présence est de 44 conseillers. La séance se termine à 20h50.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

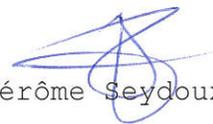
Le Président



Robert Bernet



Le Secrétaire



Jérôme Seydoux

**Commentaires de la Municipalité sur le rapport de la commission de gestion
préavis 14/17**

La Municipalité a pris connaissance avec intérêt dans sa séance du 19 juin 2017 du rapport de la commission de gestion (CG) sur le préavis 14/17 « Rapport de gestion de la Municipalité »

Elle relève le travail important fourni par la CG ainsi que le climat de travail constructif qui a régné lors des entretiens individuels ou lors de la séance de travail commune avec quatre municipaux. Elle tient réaffirmer son intention d'insérer dans ses futurs rapports de gestion les différentes suggestions émises par la CG et, le cas échéant, d'indiquer son positionnement voire la prise en considération de ces dernières.

Ayant observé quelques inexactitudes et de mauvaises interprétations de propos rapportés dans le rapport de la CG, la Municipalité tient, à travers quelques commentaires non exhaustifs, à rectifier et compléter certains points, suffisamment importants à ses yeux, afin de ne pas laisser perdurer des malentendus ou des incompréhensions.

Entretien avec Madame Dominique-Ella Christin, Municipale et Monsieur Igor Diakoff, (Bâtiments communaux)

Buvette des Abériaux p. 5 et p. 10, mise en conformité des terrasses et bail. Le rapport de gestion en p.39 relate l'historique et l'avancement du dossier de régularisation des terrasses.

Collège de la Combe p.10/11 Le décompte final de l'architecte établi en juin 2016 pour le préavis 29/13 a été transmis à la CoGes en mai 2017.

Entretien avec Mme Dominique-Ella Christin, Municipale (Urbanisme et Environnement)

Urbanisme p.9 : La 4^e révision du PDCn représente un changement de paradigme important car le périmètre d'agglomération Grand Genève du district de Nyon passe d'une notion de croissance illimitée à une croissance limitée (voir rapport de gestion p. 53).

Urbanisme p. 9 : Le chargé de projet RDU, M. Ruegg, collaborateur du Conseil régional, pilote le projet depuis 2013. Un rapport de ses activités en 2016 établi par le CR a été envoyé dès sa réception à la CoGes le 2 juin 2017.

Environnement, Subventions Energie et climat p. 10 (SE/C ?) : l'ensemble des projets soutenus par les subventions en 2016 sont listés dans le rapport de gestion en p. 51/52.

Caméras Port p. 10 : le préavis concernant le règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance et un crédit pour la pose de caméras a été accepté par le CC en avril 2016 et les travaux ont donc pu commencer à la fin de la saison de navigation fin 2016.

Entretien avec Madame Alice Durnat Levi, Municipale, et Monsieur François Bryand, Syndic, au sujet du fonctionnement de la Fondation de la Petite Enfance de Prangins

« Dans l'urgence, la Municipalité a assuré le paiement par la Fourmilière, des factures et salaires des collaborateurs de la Fourmilière jusqu'à fin 2016 ». INEXACT

La Municipalité n'intervient pas dans le paiement des factures de la Fondation ; dans l'attente d'une décision de l'autorité de surveillance et en l'absence d'un conseil de Fondation légitimé, le paiement des factures dans la deuxième moitié de 2016 a été assuré par l'unique membre restant de l'ancien conseil de Fondation commun au nouveau conseil, légitime quelques soient les Statuts que l'Autorité déciderait de valider, à savoir la Boursière. Le paiement de ces factures a bien entendu été effectué comme à l'accoutumée sur les comptes de la Fondation.

« La charge financière pour le fonctionnement de la Fondation de la petite Enfance de Prangins est assumée à 60% par la commune de Prangins et à 40% par les parents des élèves..... » INEXACT

La participation communale globale moyenne de l'ensemble des communes oscille autour des 30% des coûts totaux tout comptes confondus : les communes membres subventionnent leurs enfants en fonction de la capacité financière des parents (jusqu'à 75% dans certains cas), mais le taux maximum moyen par commune est de 40%. Un fonds de solidarité existe pour les communes dont la capacité financière des habitants utilisant ces prestations serait faible et l'obligerait à contribuer au-delà des 40%. Aucune Commune n'a dépassé ce taux en 2015 ni en 2016. La participation globale pranginoise tout comptes confondus est de 31%. Pour l'UAPE c'est autour de 26%.

Entretien avec Madame Alice Durnat Levi, Municipale

Organisation intercommunale

La PNR a élaboré un projet de règlement en ayant en amont demandé leurs orientations politiques à chacune des trois Municipalités. En aval, le CODIR, puis les Municipalités s'exprimeront à nouveau.

Contrôles de Police

La Municipale demande à la Police d'agir. La Police regarde comment elle s'organise sur le plan opérationnel.

Sécurité : charge de travail

Les réunions du CODIR (leur préparation et leur suivi) ne sont que la pointe émergée de l'iceberg. Le dossier police (qui comporte aussi les réunions de proximité, les demandes et autorisations diverses, les affaires courantes, sans parler de certain dossier particulier (stationnement) est conséquent.

Entretien avec Monsieur Denys Chevalier, Municipal

Mobilité : Transports publics (page 6)

La commission de gestion relève qu'il est regrettable que la commune de Prangins ait perdu sa représentativité au sein du Conseil d'administration des TPN sur une si longue période.

Cette situation est liée à la décision de la Municipalité d'attribuer en septembre 2016 les transports publics au Municipal en charge de la mobilité.

Ce changement a dû être entériné lors de l'assemblée générale des TPN qui se réunit une fois par année au mois de juin.

Voirie & Espaces verts (page 8)

La commission de gestion s'inquiète de l'état général de notre réseau d'éclairage public. Une étude globale sur ce parc de luminaires trouverait sa justification. A ce jour, le compte « éclairage public » est en progression exponentielle. A l'examen des factures, la CG a constaté la présence d'un prestataire français pour l'entretien du parc. LA CG s'interroge ?

Ne serait-il pas opportun de créer un appel d'offre sur le territoire suisse pour le remplacement complet de l'infrastructure de l'éclairage public.

Le municipal concerné informe la CG que l'entreprise française qui a effectué des travaux sur l'éclairage public de la Commune était mandatée par notre prestataire de service en l'occurrence la SEIC à Gland.

Quant au remplacement complet de notre infrastructure de l'éclairage public, nous allons prendre contact avec notre prestataire de service afin que ce dernier nous donne un rapport détaillé sur l'état actuel de l'infrastructure, ceci afin que nous puissions nous déterminer sur des changements à effectuer et sur son coût, qui soit dit en passant, sera très important.

Entretien avec Monsieur François Bryand, Syndic

Ressources humaines p. 4: deux conventions ont été établies à ce jour en relation avec des formations « lourdes » et sont à disposition de la CG. Dans un cas la convention a été appliquée.

Finances p. 5 : le plan d'économie est discuté chaque année au moment de l'élaboration du budget et s'observe au niveau de l'évolution des charges. (ex : les charges budgétées en 2016 étaient inférieures de 2,4% aux charges réelles de 2015)

Finances p. 5 : *Présentation d'un récapitulatif des recettes et charges par bâtiment communal.* Ce document ne figure effectivement pas dans le rapport de gestion mais dans le préavis 15/17 « comptes 2016 » p. 101.

FB/20/6/2017



INTERPELLATION A LA MUNICIPALITE DE PRANGINS.
POUR L'ETUDE DU REMPLACEMENT DES LUMINAIRES
PUBLICS (CANDELABRES) SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Monsieur LE PRESIDENT,
MESDAMES, MESSIEURS LES CONSEILLERS.

AU JU DE L'ETAT GENERAL DE NOTRE PAYS
DE LUMINAIRES - CANDELABRES - DE RUE, JE DEMANDE
QUE LA MUNICIPALITE DEMANDE UNE ETUDE SUR
LA SITUATION ACTUELLE. JE DEMANDE EGALEMENT,
LE CAS ECHÉANT DE FAIRE APPEL A AU MOINS TROIS
FOURNISSEURS INDÉPENDANTS, ET QUE CEUX-CI
NOUS SOUMETTENT DES OFFRES EQUILIBREES ET
CONCURRENTIELLES.

A SIGNALER AUSSI QUE AU JU DES FRAIS D'ENTRETIENS
ANNUELS ET EXPLOITATIONNELS, JE PENSE QU'IL EST
URGENT DE PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAL,
D'ICI FIN 2017 UN PRIX AD'HOUC.

PRANGINS ETANT UNE VILLE CLASSEE & CITE DE
L'ENERGIE, IL EST DE NOTRE DEVOIR D'ETRE EFFICIENT
SUR TOUTES LES DEMANDES RELATIVES A L'ENERGIE.

A NOTER AUSSI QUE LES SOURCES (AMPouLES) SONT
ACTUELLES
BIENTOT OBSOLETES.

JE PRIE LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS PRENDRE
LES MESURES NECESSAIRES AFIN D'ASSURER L'ECLAIRAGE
PUBLIC DE PRANGINS

PRANGINS 23, 06, 2017

G. RAUZY



Révision du PGA et du RCCAT, une affaire qui a trop traîné ?

Le 11 décembre 1981, l'agence soviétique Tass accuse le syndicat polonais « Solidarność » de comploter contre le régime socialiste. Trois jours après, le Général Jaruzelski déclare l'Etat de guerre en Pologne et dissout le syndicat ouvrier conduit par un certain « Lech Wałęsa ». Les troubles conduiront huit ans plus tard, le 9 novembre 1989, à la chute du mur de Berlin.

Le 11 décembre 1981, le Conseil communal de Prangins adoptait le Plan général d'affectation (PGA) ainsi que son règlement le RCCAT. Le village a depuis doublé sa population, et les comptes rendus réguliers dans la presse de la fin des années 1980, de la présence d'OVNI dans le ciel, ont laissé peu à peu la place à un changement de siècle et aux nouvelles technologies.

Depuis lors, le dispositif légal fédéral portant sur l'aménagement du territoire du 1^{er} janvier 1980 a été révisé 4 fois, en 1995, 1998, 2007, avec un changement de paradigme majeur le 1^{er} mai 2014. Force est de constater que notre planification n'a pas suivi. Nous vivons aujourd'hui avec un dispositif réglementaire qui a 36 ans d'âge et qui ne répond plus aux besoins de notre aménagement.

Le 10 décembre 2015, je posais une série de questions à la Municipalité sur l'impact, au 1^{er} mai 2014, de la mise en œuvre de la LAT sur les planifications communales et intercommunales. Il m'a été répondu que la Municipalité prenait connaissance des rapports. En sait-on plus aujourd'hui ?

Aussi, je souhaite, avec cette interpellation, poser les questions suivantes à la Municipalité :

- S'il faut attendre que le monde, ou la législation, se stabilisent pour entreprendre la révision du PGA, combien de temps devons nous attendre encore ?
- En la matière, une planification est en principe valable une quinzaine d'année, qu'avons-nous fait ces derniers 20 ans ?
- Les réflexions et les travaux du SDAN datent des années 2004/6 avec la création du Conseil régional. Faut-il y trouver là, l'explication des grandes palabres qui nous empêchent d'arrêter une planification sur notre territoire communal ?
- Quand la municipalité va-t-elle mettre en œuvre les principes d'aménagement modernes dictés par la LAT et concentrer ses projets d'aménagement vers l'intérieur ?
- A l'heure où la 4^{ème} adaptation du plan directeur cantonal vient d'être adoptée, et que les « taux de croissance autorisés » sont connus, les projets du Clos, d'Entre-deux chemins et une légère augmentation de l'indice de densité sur le territoire déjà bâti, suffiront à eux seuls à limiter le périmètre d'urbanisation.
- Enfin, un crédit a été accordé par le conseil, le 7 mai 2008, soit il y a près de 10 ans, avec le préavis no 33/08 ; ce crédit est-il encore suffisant ? et la Municipalité a-t-elle demandé à bénéficier des subventions cantonales pour les compléments d'études nécessaires ?

Résolution

Dans le cadre du traitement de cette interpellation, je propose au Conseil communal de voter la résolution suivante :

« Le Conseil communal de Prangins, **invite** la Municipalité à se réapproprier la planification de son territoire, à mettre en œuvre son programme de législature en concentrant l'urbanisation vers l'intérieur, à consulter largement la population et le Conseil, afin d'achever les études en cours sur la révision du PGA ».

Prangins le 23 juin 2017

Yvan Bucciol, Conseiller communal

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

à l'interpellation de Monsieur Jacques AUBERSON relative au stationnement sur les parcelles 331 / 332 / 333.

Rappel de l'interpellation

« Je suis intervenu à plusieurs reprises lors des séances du conseil communal afin de faire part mes inquiétudes en regard du stationnement de véhicules sur les parcelles 331 / 332 / 333 bordant le route de l'Etraz, afin que le stationnement en soit interdit. Mes interventions ont débouché sur la distribution d'amendes aux véhicules empiétant sur le domaine public, de manière plus ou moins régulière, sans que le stationnement en soit interdit de manière définitive. Cette situation n'est à mon avis pas admissible pour les raisons suivantes :

- 1) Les contrôles, même si ils sont fréquents, ne sont pas suffisants, puisqu'ils ne sont pas quotidiens. De mes propres observations, il y a fréquemment des véhicules empiétant sur le domaine public, ne garantissant ainsi pas en permanence l'accessibilité à ce dernier.*
- 2) Les véhicules afin de stationner sur ces parcelles exécutent des manœuvres sur une route communale, dont le trafic est extrêmement dense, impliquant des risques accrus.*
- 3) Les parcelles susmentionnées ne sont à ma connaissance pas équipées pour accueillir le stationnement de véhicule, à savoir récupération éventuelle de carburant ou d'huile pouvant s'échapper des véhicules en stationnement, faisant ainsi courir un risque de pollution des sols, tout en sachant que des jardins avec plantation se trouvent à proximité.*
- 4) L'hiver, l'accès au déneigement n'est pas garanti et en toute saison, en cas de forte pluie ces accotements deviennent boueux et les va-et-vient des véhicules salissent les trottoirs, dont le nettoyage et l'entretien est à la charge de la communauté.*
- 5) Le stationnement sur ces parcelles n'a fait l'objet d'aucune mise à l'enquête officielle et est par conséquent totalement illégal, en regard du « Règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire » de la Commune de Prangins.*

En conséquence, en vertu de l'article 67 du « Règlement du Conseil Communal de Prangins », je dépose l'interpellation suivante :

« Je désirerai connaître sur quelles bases légales la Municipalité aurait autorisé le stationnement sur les parcelles 331 / 332 / 333 de la Commune de Prangins, porter à la connaissance du Conseil Communal de Prangins les permis de stationnement qui ont été octroyés ou cas échéant si des demandes sont en cours sur les parcelles susmentionnées. »

Je prie le conseil communal de Prangins de bien vouloirre (sic !) prendre la résolution suivante :

- *Souhaite que la Municipalité de Prangins prenne les mesures nécessaires afin de régulariser (sic !) le stationnement sur les parcelles 331/ 332/ 333 de la Commune de Prangins »*

Réponse de la Municipalité

Préambule

La Municipalité de Prangins relève qu'Elle est consciente de cette problématique et qu'elle la traite depuis bien avant le dépôt de l'interpellation, suite entre autres aux précédentes interventions lors de séances du conseil communal. A l'appui de cette allégation, elle mentionne qu'Elle est en contact régulier avec la direction de GSK, que les deux parties cherchent ensemble une solution qui réponde aux points soulevés par l'interpellation et qui réponde également aux nécessités des employés de la plus grande entreprise de Prangins et d'un important partenaire fiscal.

La solution à trouver doit aussi tenir compte des incombances légales.

Le contexte

Les parcelles 331, 332 et 333 appartiennent à la société Rénor SA. S'agissant du trottoir bordant ces parcelles, il appartient au domaine public communal. En outre, nous sommes sur une route cantonale en traversée qui est sous l'autorité du Voyer de l'arrondissement Région ouest de l'Etat de Vaud.

Les moyens pratiques

La Municipalité a envisagé de faire poser des installations entravant le parage le long de ces parcelles. Il pouvait s'agir de poteaux reliés par de câbles ou de grosses pierres. L'idée des pierres a été rapidement écartée au vu du danger potentiel en cas d'accident impliquant des conducteurs de deux-roues. S'agissant des barrières, il est impossible à la Municipalité d'obliger un propriétaire de poser des barrières sur ce fonds. La pose de barrières en bordure de la parcelle, sur le trottoir, pose des questions complexes.

Les moyens légaux

La police amende dans les limites de la base légale, à savoir uniquement les véhicules qui dépassent sur le trottoir ou ceux qui séjourneraient plus que la journée. Elle amende également un véhicule qui salirait la chaussée pris sur le fait. Le véhicule devrait circuler sur le trottoir sur un long trajet pour être amendé. Or l'interdiction de rouler sur le trottoir (art. 41 al. 2 OCR) ne représente pas une solution dans le cas particulier attendu qu'il est possible d'accéder à ces surfaces herbeuses sans rouler forcément sur le trottoir.

En revanche, selon, l'article 103 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985 (RSV 700.11), aucun travail de construction (...) modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ne peut être exécuté sans autorisation.

Selon les commentaires de la loi, il faut considérer que le législateur n'a pas voulu restreindre cette obligation aux bâtiments proprement dits mais à toutes opérations, même provisoires, modifiant notablement l'occupation du sol. Toujours selon les commentaires, les places de stationnement pour véhicules sont également soumises à permis de construire.

Dans le cas qui nous occupe, les nuisances pour le voisinage sont évidentes. Ce qui permet d'invoquer l'article 105 LATC.

L'article 105 LATC prévoit que

« ¹ La municipalité, à son défaut le département, est en droit de faire suspendre et, le cas échéant, supprimer ou modifier, aux frais du propriétaire, tous travaux qui ne sont pas conformes aux prescriptions légales et réglementaires.

² Les dispositions pénales cantonales et fédérales sont réservées ».

Cette disposition s'applique également à une nouvelle utilisation du sol, susceptible d'avoir un impact significatif sur le plan environnemental et en matière d'aménagement du territoire et de créer des nuisances pour le voisinage, par exemple du stationnement.

Réponses à la question

Une autorisation de changement d'utilisation/destination du sol n'a pas été demandée. Le fait de ne pas avoir octroyé de permis d'utilisation suffit à faire cesser ce stationnement sauvage.

Au su de ces éléments, l'Exécutif pranginois a décidé d'adresser un courrier à la Société Renor, propriétaire des parcelles 331, 332 et 333.

Elle interdit le parcage le long de la Route de l'Etraz sur les parcelles 331, 332 et 333. Quant au parcage à l'intérieur de la parcelle 333 qui abrite notamment la ferme, la Municipalité conserve jusqu'à nouvel avis la tolérance à bien plaisir qu'elle a manifestée jusqu'à ce jour dans le cadre des relations constructives avec GSK, mais se réserve le droit d'étendre l'interdiction à l'ensemble de cette dernière parcelle.

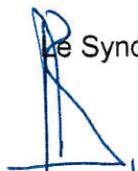
La Municipalité demande une détermination pour le 10 juillet 2017.

Elle motive sa décision d'interdire le parcage au motif que cette occupation est dangereuse pour les piétons empruntant le trottoir le long de la Route de l'Etraz, que ces parcelles ne sont pas adaptées à un tel usage et qu'elles ne répondent pas aux obligations dans ce domaine.

En décidant d'adresser ce courrier à la société propriétaire, la Municipalité considère qu'elle répond ainsi aux questions que l'interpellateur énonce dans son interpellation.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 19 juin 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  François Bryand

Le Secrétaire :  Daniel Kistler

